



Préambule :

Nous sommes une association qui réunit des habitants de Saint-Germain-en-Laye et de sa région qui souhaitent, en toute liberté et sans affiliation partisane, s'impliquer dans le débat public tant sur les questions locales que nationales, voire européennes ou internationales. Le mot Ateliers qui figure dans notre nom n'a pas été choisi au hasard. Il caractérise notre démarche qui a pour ambition de participer à la vie publique en l'alimentant par des éléments factuels, des débats ouverts et contradictoires, des actions citoyennes..., et de porter la voix de la société civile à propos des problématiques locales ou plus larges. Nous sommes convaincus que les notions d'environnement et de démocratie sont étroitement liées et interdépendantes. Seuls des citoyens informés, responsables et actifs peuvent favoriser un véritable développement durable.

Les remarques de forme et de fond qui suivent visent donc au double objectif de favoriser la démocratie locale et d'exprimer un avis sur le fond du projet de PPI. Il faut à ce sujet saluer la volonté de communication affichée tant par les préfetures que par les municipalités et le SIAAP à son sujet.

Remarques et propositions sur la forme :

Remarque positive : le document est très synthétique et d'une lecture aisée, sauf les plans.

Améliorations à apporter : les plans auraient pu être annexés en grand format, car tels qu'ils se présentent dans le document ils sont quasiment illisibles.

Les fiches opérationnelles du PPI 95, notamment le recensement des lieux pouvant être utilisés pour le confinement et le secours, sont plus lisibles que celles de la partie 78 du PPI, sans doute faut-il unifier.

Les pages du document ne sont pas numérotées, peut-être cela répond-il au souci de pouvoir utiliser les feuilles une par une ? mais cela complique la lecture et la référence des observations !

Remarques et propositions sur le fond :

Quatre scénarios majorants retenus parmi les scénarios identifiés et joints en annexe (listes issues du dossier d'enquête publique en cours, *Partie D - Identification, caractérisation,*

Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie, association agréée au niveau départemental pour la défense de l'environnement adresse : Maison des Associations – 3 rue de la république – 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

www.lesateliersdelenvironnement.org contact@lesateliersdelenvironnement.org

réduction à la source des potentiels de danger et matérialisation des conséquences de leur libération, annexe 12 EDD_site et PAC rack).

Facteurs de danger le gaz méthane (réseau ou bio-gaz) et le Chlore.

Dans le cas du chlore il s'agit de l'émission de chlore à la suite de réactions chimiques.

Dans le cas du méthane, il s'agit de fuites accidentelles de méthane ou bio-gaz.

Aucun facteur « thermique », ni directement ni par effet domino ne provoque d'effets létaux ou irréversibles en dehors du site, par contre c'est ce qui sera perçu de la manière la plus inquiétante par le voisinage.

S'agissant soit d'un effet de surpression (instantané), soit d'un dégagement de chlore, (effet rapide l'hypothèse retenue étant un vent de 3m/s soit 180 mètres à la minute), une seule hypothèse est à envisager, le déclenchement préventif immédiat du PPI par le site pour réduire au maximum le temps de réponse. (Le schéma d'alerte est très complexe. Pratiquement c'est le site qui va déclencher le PPI vu les scénarios majorants considérés., cela simplifierait de ne considérer que ce cas de figure).

Dans les autres cas de figure, comme l'accident du 3juillet dernier au SIAAP, ou a fortiori l'accident plus récent de Rouen l'ont montré, la problématique à résoudre est une **problématique d'information et de communication** pour répondre aux inquiétudes légitimes des populations avoisinantes et faciliter la gestion des plans de sauvegarde communaux des municipalités concernées.

Ce PPI répond parfaitement aux scénarios majorants identifiés et retenus pour ce qui est de la **gestion du risque physique immédiat** (seul « bémol », la gestion des promeneurs en forêt de St Germain, la fiche ONF n'est pas adaptée, mais l'hypothèse technique F3 retenue, combinée à la lecture de la rose des vents laisse penser que ceci arriverait par temps froid en hiver avec vent de nord-est, donc peu susceptible d'impacter un grand nombre de personnes en forêt).

Pour ce qui est de la **gestion de l'alerte, de l'information et de la communication** à la suite d'un incident visible, perceptible et inquiétant si l'on se place du point de vue des municipalités et populations impactées, mais ne relevant « que » de la mise en œuvre du POI, il n'apporte pas encore de réponse adaptée.

Sans doute faut-il, si ce n'est déjà fait, prévoir une mise en œuvre systématique des cellules de communication respectives des préfectures (l'idéal étant d'avoir une seule cellule prenant la conduite des opérations.) au déclenchement du POI SIAAP pour assurer la liaison avec les municipalités, ss préfectures et les médias.

Quelques points relevés et propositions :

le PC exploitant a-t-il un local de repli ? (il est mentionné « informe le codis 78 de toute difficulté quant à l'emploi de la maison de l'environnement », cela veut-il dire qu'un lieu de repli équipé des moyens de communication adaptés est identifié et opérationnel ?).

Qui assure les relations avec les parties prenantes ? CIP 78 et CIP 95 ? il est sans doute préférable que ce ne soit le DOS, occupé à la gestion des secours et de l'intervention, à moins qu'il n'ait dans son entourage deux pro de la com. affectés à 100%, Un pour les médias l'autre pour les municipalités.

Le SDIS 78 ne devrait-il pas directement alerter le Samu 95 pour gagner du temps, et avertir le SDIS 95 dans la foulée ?

Comme déjà mentionné dans d'autres circonstances, y compris par Monsieur le Préfet des Yvelines lors de la réunion du 5 septembre dernier pour ce qui concerne la DRIEE, les effectifs de la DRIEE Yvelines et de l'ONF ne sont actuellement pas adéquats pour prévenir et gérer les scénarios prévus par le PPI.

Envisager, si cela n'existe déjà, que le Site de Seine Aval ait sa propre équipe de mesures de terrain (qualité de l'air au cours d'un incendie ou d'un dégagement de chlore) pour renforcer celles des SDIS 78 et 95. Cette équipe pourrait expliquer préventivement aux associations, aux techniciens des municipalités (ou communautés d'agglomération) et aux locaux susceptibles de servir de relais (professeurs des écoles, médecins et pharmaciens, journalistes locaux) comment ils mesurent la qualité de l'air et comment on lève l'alerte. Cibles principales, cité de Fromainville, riverains du champ de course de Maisons-Laffitte, riverains d'Herblay et La Frette. (Solution adoptée par Novartis pour ses usines en milieu totalement urbain à Bâle).

Indépendamment de cette lecture proprement dite du PPI,

Une question systémique se pose :

Sans empiéter sur ce que dira la mission d'audit, pourquoi ce local stratégique dans la chaîne d'épuration des effluents n'était-il pas déjà équipé d'une détection incendie à défaut d'une protection incendie ? le considérant ci-dessous met ce besoin en évidence. L'Etat est son propre assureur, ce qui relève certainement d'une bonne gestion des nos deniers, mais un assureur aurait certainement, au vu du risque financier et écologique couru dans une installation Seveso III, demandé l'installation minimum d'une détection. Peut-être faut-il que le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, ou la Ville de Paris, ou la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris se dotent si ce n'est déjà fait de spécialistes techniques-assureurs comme il en existe dans les grandes compagnies d'assurances risque d'exploitation/risque incendie afin d'apporter une vue complémentaire à celle des SDIS, le moyen incitatif (réduction du montant des primes par un assureur classique) étant à déterminer.

Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie, association agréée au niveau départemental pour la défense de l'environnement adresse : Maison des Associations – 3 rue de la république – 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

www.lesateliersdelenvironnement.org contact@lesateliersdelenvironnement.org

Considérant que les visites de contrôle réalisées par l'inspection des installations classées entre 2016 et 2019 ont mis en évidence des écarts récurrents sur la mise en œuvre des procédures de maîtrise des procédés, de maîtrise d'exploitation et de gestion des modifications, ainsi que des difficultés sur la gestion des accidents ; qu'en outre, des défaillances organisationnelles et des facteurs humains afférents aux points précités constituent un faisceau de causes ayant conduit à une succession d'accidents survenus sur le site de SIAAP Seine aval depuis 2017 ;

Liste annexe des phénomènes dangereux retenus par le PPI, extraite de l'étude de dangers du dossier d'enquête publique parallèlement en cours.

PHENOMENES DANGEREUX TOXIQUES						
N°	Site	UP	Potentiel de danger	Évènement Redouté Central	Phénomène Dangereux	Effets
A	UPEI	Prétraitement	Cuve de Javel	Dépotage d'un acide dans la cuve de Javel	Rejet toxique de chlore (Cl ₂)	Toxique
B	UPEI	Prétraitement	Cuve de chlorure ferreux/ferrique	Dépotage de Javel dans la cuve de chlorure ferrique	Rejet toxique de chlore (Cl ₂)	Toxique
C	UPEI	Clarifloculation	Cuve de chlorure ferrique	Dépotage de Javel dans la cuve de chlorure ferrique	Rejet toxique de chlore (Cl ₂)	Toxique
D	UPEI	Atelier de Fiabilisation	Cuve de Javel	Dépotage de l'acide sulfurique dans la cuve de Javel	Rejet toxique de chlore (Cl ₂)	Toxique
E	UPEI	Nitrification	Cuve d'acide phosphorique	Dépotage de Javel dans la cuve d'acide phosphorique	Rejet toxique de chlore (Cl ₂)	Toxique
F	UPEI	TDJ	Cuve de Javel	Dépotage d'un acide dans la cuve de Javel	Rejet toxique de chlore (Cl ₂)	Toxique
G	UPEI	Refonte Prétraitement	Cuve de Javel	Dépotage d'un acide dans la cuve de Javel	Rejet toxique de chlore (Cl ₂)	Toxique
H	UPEI	Refonte Prétraitement	Cuve de chlorure ferreux	Dépotage de Javel dans la cuve de chlorure ferreux	Rejet toxique de chlore (Cl ₂)	Toxique
K	UPEI	BioSAV-File membranaire	Cuve de Javel	Dépotage d'un acide dans la cuve de Javel	Rejet toxique de chlore (Cl ₂)	Toxique
K	UPEI	membranaire	Cuve de Javel	dans la cuve de Javel	Rejet toxique de chlore (Cl ₂)	Toxique
L	UPEI	BioSAV-File membranaire	Cuve de chlorure ferrique	Dépotage de Javel dans la cuve de chlorure ferrique	Rejet toxique de chlore (Cl ₂)	Toxique

PHENOMENES DANGEREUX THERMIQUES OU DE SURPRESSION						
N°	Site	UP	Potentiel de danger	Évènement Redouté Central	Phénomène Dangereux	Effets
3.1	UPEI	Biogaz	Canalisation enterrée moyenne pression	Fuite à l'atmosphère	Jet enflammé	Thermique
3.2	UPEI	Biogaz	Canalisation enterrée moyenne pression	Fuite à l'atmosphère	UVCE	Surpression
N°	Site	UP	Potentiel de danger	Évènement Redouté Central	Phénomène Dangereux	Effets
4	UPEI	NIT	Chaufferie biogaz (zone JTA)	Fuite de biogaz dans le local chaufferie	Explosion	Surpression
5.1.2	UPEI	NIT	Épandage méthanol dépotage JA	Perte de confinement /Épandage liquide	Dispersion toxique	Toxique
5.1.3	UPEI	NIT	Épandage méthanol dépotage JA	Perte de confinement /Épandage liquide	Feu de nappe	Thermique
5.2.2	UPEI	NIT	Fosse de rétention JA -PDN	Perte de confinement /Épandage liquide	Explosion dans la fosse	Surpression
7.1	UPEI	NIT	Explosion du camion-citerne méthanol JA	Perte de confinement /Épandage liquide	Explosion confinée	Thermique
13	UPBD	Chaufferie Achères 4	Local chaufferie	Fuite de gaz naturel	Explosion confinée	Surpression
14	UPBD	OCD - Circuit Air vicié	Décanteur	Ignition d'une ATEX dans le ciel gazeux	Explosion confinée	Surpression
15.1	STTE	Station-Service	Dépotage de carburant (Gasoil et Sans Plomb)	Perte de confinement /Épandage liquide	Feu de nappe	Thermique
15.2	STTE	Station-Service	Dépotage de carburant (Gasoil et Sans Plomb)	Perte de confinement /Épandage liquide	Nuage inflammable	Surpression